

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Annexe à la délibération n°005-2025 du 6 mars 2025

1/ LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Les perspectives budgétaires de la commune s'inscrivent dans un environnement macro-économique national et international et la mise en œuvre de politiques publiques qui impactent plus ou moins directement les finances des collectivités territoriales.

Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.

Les États-Unis continuent de surperformer, avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024 et une économie allemande toujours à l'arrêt.

La Chine ralentit également avec une croissance inférieure à 5 % tout de même, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait en 2025.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays : l'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis fait peser le risque de mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible, y compris au plan géostratégique.

Zone Euro : Incertitude sur l'évolution de l'activité économique

L'un des scénarii de croissance repose sur un PIB à 0,8 % en 2024 et 1,3 % en 2025 en zone Euro. Mais cette dynamique de croissance est très hétérogène : L'Espagne maintient un taux de croissance élevé, la France a bénéficié de l'effet Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, mais l'économie allemande a échappé à la récession technique, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au troisième trimestre.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2 % mais elle continuera de diminuer en 2025 (prévision de 1,8%), notamment en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie.

Toutefois, l'augmentation de tarifs douaniers par les États-Unis impacterait lourdement les entreprises européennes.

En France :

L'année 2025 s'annonce comme une période de transition pour l'économie française, marquée par des signaux à la fois encourageants et préoccupants.

L'année 2024 présente un bilan contrasté, avec une croissance modérée du PIB. Le taux d'inflation est en baisse, avec une prévision annuelle de 2,4 %, ce qui contribue à une amélioration relative du pouvoir d'achat, bien qu'elle reste insuffisante pour dynamiser la consommation intérieure. Les ménages continuent à privilégier l'épargne par précaution, ce qui freine la reprise d'une demande intérieure forte.

Le marché de l'emploi est globalement stable, mais des incertitudes demeurent avec un taux de chômage prévu à 8,2 %. Les secteurs en difficulté, comme l'intérim et la construction, pourraient freiner cette dynamique si les conditions économiques ne s'améliorent pas rapidement.

Le climat des affaires reste mitigé, avec des indices sous les moyennes historiques dans plusieurs secteurs, signe d'incertitude face aux perspectives économiques.
Pour stimuler l'investissement et soutenir la production industrielle, des mesures supplémentaires pourraient être nécessaires pour encourager les entreprises à reprendre les dépenses en capital.

Les principales mesures de la Loi de Finances relatives aux collectivités locales

La loi de finances pour 2025 a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante ; son objectif est de ramener le déficit à 5,4% du PIB en 2025.

L'Association des Maires de France a synthétisé les principales dispositions concernant le bloc communal, et qui se traduisent par une économie globale de l'ordre de 7 Mds€ :

- Prélèvements sur plus de 2.000 collectivités
- Gel du montant de la fraction de TVA
- Diminution de la compensation de la taxe professionnelle
- Réduction du Fonds vert
- Baisse de la dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL)
- Hausse de 3 points du taux de cotisation retraite
- Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires
- Relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres agricoles

A ces économies s'ajoutent également la réduction des crédits des Agences de l'Eau (déjà peu élevés et très sélectifs), la non indexation de la DGF sur l'inflation et le gel de la DETR.

Tel est donc le contexte national et international particulièrement contraint dans lequel s'inscrivent les finances communales et intercommunales en 2025.

2/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA C.C.B.T.A.

Le débat d'orientations budgétaires de la CCBTA s'est tenu en séance du Conseil Communautaire du 3 mars dernier. Comme chaque année, dix thématiques ont été abordées :

1. Le contexte général
2. La présentation de la CCBTA
3. La situation de la CCBTA en termes de ressources humaines
4. La situation de la dette au 1er janvier 2025
5. Le bilan comptable 2024 de l'ensemble des budgets
6. Les orientations 2025 pour l'Office de Tourisme
7. Les orientations en matière de fiscalité, tarification, subventions, attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire
8. La tendance d'évolution des dépenses de fonctionnement et des autres recettes de fonctionnement
9. Les propositions d'investissements

Ce qu'il faut retenir de ces orientations :

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) s'élève à 40,93% en légère diminution par rapport à 2023 (41,11%). Pour mémoire, le CIF sert de base de calcul de la DGF, mais mesure également la pertinence du périmètre des EPCI.

La CCBTA compte 75 agents en poste au 1^{er} janvier 2025, dont 61 fonctionnaires et 14 contractuels, soit 2 agents de plus qu'en 2023.

La dette cumulée s'élève à 17.789.355 € dont 16.312.053 € pour le budget principal, en légère diminution par rapport à 2023.

Les garanties d'emprunts au titre de la compétence logement s'élèvent à 7.433.579 €, en diminution. La dette ne présente pas de risque, les emprunts étant essentiellement à taux fixe.

En matière de fiscalité directe, le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE, ex taxe professionnelle) est inchangé depuis la création de la communauté de communes en 2002 (33,22%), et ne subira pas d'augmentation en 2025.

Le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires est également maintenu à 10,44% tout comme le taux de la taxe foncière non bâtie additionnelle à 2,73%. Il ne sera toujours pas institué de taxe sur le foncier bâti, ni de taxe GEMAPI.

Enfin, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est, elle aussi, stabilisée à hauteur de 14,73% sans augmentation.

Au niveau des dotations de l'Etat, la DGF a augmenté de 20,8% en 2024 (309.468 €), et elle est estimée à 300.000 € en 2025.

La dotation de compensation continue à diminuer pour atteindre 1.230.253€ € en 2024, et 1.210.000€ prévisionnellement en 2025.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, l'objectif demeure la maîtrise des charges à la faveur d'une optimisation des moyens mis à disposition des services.

Enfin, parmi les propositions d'investissement 2025, au niveau du budget principal :

- L'OPAH-RU
- Les travaux de la Via Rhona de Bellegarde à Saint Gilles
- L'achèvement de l'installation d'unités de production photovoltaïque sur les bâtiments communautaires
- L'achèvement du programme 2024 du contrat local d'aménagement, dont l'ilot de la Cure à Jonquières Saint Vincent
- La création d'un pôle de soins à Jonquières Saint Vincent
- La création de deux bâtiments susceptibles d'accueillir quatre nouveaux ateliers relais toujours à Jonquières Saint Vincent
- La création d'une recyclerie communautaire, initialement programmée en 2024

3/ LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2024

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats prévisionnels à l'issue de l'exercice 2024

- Les dépenses 2024 se sont élevées à 3.281.340,16€ dont 2.913.043€ de charges réelles (contre 2.772.520€ en 2023), soit un taux d'exécution de 98,4% des dépenses prévisionnelles réelles.
- Les recettes se sont élevées à 3.701.948,23€ (contre 3.355.056€ en 2023), soit un taux de recouvrement de 109,78% des prévisions initiales, mais 270.560€ proviennent du produit exceptionnel de cession d'immobilisations.
- Le résultat de l'exercice présente donc un **excédent de 420.608,77€** (contre 491.198€ en 2023), largement supérieur aux prévisions budgétaires (308.428€).

L'évolution détaillée des charges réelles de fonctionnement :

- Les charges à caractère général (chapitre 011 : 1.057.469,19€) ont connu, comme chaque année, d'importantes fluctuations :
 - Des articles en forte augmentation : alimentation (60623), prestations de service (611), autres biens mobiliers (61558), autres frais divers (6188), honoraires (62268), annonces et insertions (6231), catalogues et imprimés (6236)
 - D'autres en diminution par rapport aux prévisions initiales : achats de prestations de services (6042), chauffage urbain (60613), carburant (60622), fourniture de voirie

(60633), entretien de terrains (615221), entretien de réseaux (615232), entretien de matériel roulant (61551), versements à des organismes de formation (6184)

Le chapitre est globalement stable par rapport au compte administratif 2023 (+0,17%) conformément aux prévisions budgétaires.

- Les charges de personnel (chapitre 012 : 1.456.756,80€) ont augmenté de 6,81% par rapport aux réalisations 2023, mais restent inférieures aux prévisions 2024 (-1,8%)
Elles représentent 49,24% des charges réelles de fonctionnement (pour rappel en 2023 elles étaient de 49,19%), mais en valeur nette des remboursements de congés maladie et des emplois aidés, leur proportion diminue à 45,55% (contre 46,99% en 2023).
- Les atténuations de produits (chapitre 014 : 32.486€) liées au FPIC ont connu une légère augmentation de 2,5% par rapport à 2023.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65 : 285.445,79€) ont augmenté de 13,90% par rapport à 2023, conformément aux prévisions budgétaires. Une dépense imprévue a pu être engagée sans dépassement de chapitre, la dissimulation des réseaux électriques de la rue des Arènes (11.760€).
- Les charges financières (chapitre 66 : 80.562,61€) sont conformes aux prévisions budgétaires.
- Les charges spécifiques (chapitre 67) ont été très peu impactées.

Globalement, les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 2.958.187€ et ont augmenté de +5,07% par rapport au compte administratif 2023.

L'évolution des produits réels de fonctionnement :

- Les atténuations de charge (chapitre 013 : 65.207,44 €) sont supérieures de 97,60% aux prévisions : ces recettes sont liées aux remboursements d'assurance statutaire. Et il convient de rappeler que les prévisions du BP sont volontairement minorées compte tenu du caractère aléatoire et imprévisible de ces recettes.
- Les produits des services et du domaine (chapitre 70 : 164.436,13€) ont diminué de 9,25% par rapport en 2023 et sont inférieurs aux prévisions (-5,3%). La prévision relative à la vente des concessions dans les cimetières a été surévaluée, tout comme la redevance liée au repas des personnes âgées. Pour rappel depuis septembre la régie n'existe plus.
- Les impôts et taxes (chapitre 73 : 2.455.350€) sont légèrement inférieurs aux prévisions - 0,16%) ; l'augmentation de la fiscalité directe et de la taxe sur les pylônes a été neutralisée par la forte baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation (-27,6%).
- Les dotations et participations (chapitre 74 : 651.632,15€) sont en diminution par rapport à 2023, conformément aux prévisions budgétaires, mais dans une proportion légèrement supérieure (-10,62% contre 8,9% attendus).
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 92.065,62€) ont augmenté par rapport à 2023 (+124,38%) et sont supérieures aux prévisions (+127,53%) : il s'agit de la location de la licence IV, du revenu des immeubles (loyers + location CSC), des remboursements d'assurance (contentieux + dégâts Eglise), mais également du remboursement exceptionnel du bonus territoire CAF 2023 et 2024 par l'IFAC au titre de la gestion de la crèche
- Le chapitre 76 « Produits financiers », a été créé à la demande du SGC d'Uzès pour créditer les recettes provenant d'établissements bancaires (telles que droits de participation ou dividendes, par exemple). Il représente la somme anecdotique de 9,82 €.
- Le chapitre 77 « produits spécifiques » en nomenclature M57 n'a pas la même particularité qu'en M14 (produits exceptionnels basculés en M57 au chapitre 75) : peu de crédits étaient inscrits et ils concernaient des mandats annulés sur exercice antérieur. Mais la vente du terrain Rambert pour 270.560€ est venue abonder l'article 775.

Globalement, les produits réels de fonctionnement s'élèvent à 3.701.948,33€ et sont ainsi en augmentation de 10,34 % par rapport à 2024, mais 270.560€ constituent une recette exceptionnelle liée à la cession d'un bien.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats prévisionnels :

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à 798.996,36€, soit un taux d'exécution de 22,10% par rapport aux prévisions budgétaires, et de 58% hors écritures d'équilibre budgétaire liées à la construction du groupe scolaire. Avec les écritures de « reste à réaliser », le taux d'exécution est porté à 89,6% hors écritures d'équilibre.
- Les recettes d'investissement se sont élevées à 980.341,73 €.
- Le résultat d'exercice est donc excédentaire, et s'élève à 181.345,37 €
- Cumulé au résultat positif 2023 reporté en 2024 (+1.115.522€), le résultat de clôture présente donc un excédent de 1.296.867,67€
- Cet excédent est augmenté par l'écart positif des « reste à réaliser » 2024 (+47.247,08€), et la capacité de financement de la section d'investissement, en début d'exercice 2024, s'élèvera donc à 1.344.114,75€.
- A cette capacité de financement pourra s'ajouter la capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2024 (+420.608€): ainsi, en cas d'affectation totale du résultat de fonctionnement en section d'investissement, l'excédent disponible sera donc de l'ordre de 1.764.722,75€.

Pour la seconde année consécutive, le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire. Mais il importe de rappeler qu'une partie des recettes est neutralisée pour le financement du groupe scolaire.

Les dépenses d'investissement :

- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) se sont élevées à 598.019,64€, représentant 17,52% du programme prévisionnel ; 420.912,92€ restent à réaliser sur l'exercice 2024.
Pour rappel, les prévisions budgétaires incluaient des écritures d'équilibre budgétaire au chapitre 23 pour un montant total de 2.253.408 € destinées à neutraliser les recettes spécifiques à l'opération de construction du groupe scolaire élémentaire.
- Plusieurs ajustements ont été opérés en cours d'exercice sans augmentation du volume budgétaire : Diminution ou suppression de certaines opérations pour un montant total de 370.119€, ajouts ou ajustements à la hausse pour un montant total de 175.355€.
- A l'exception de ces ajustements, le programme d'investissements s'est avéré conforme aux prévisions initiales.
- L'annuité de la dette en capital (chapitre 16) était également conforme à l'inscription budgétaire 2024 (200.976€).

Les recettes d'investissement :

- Le montant total des recettes réelles s'est élevé à 980.341,73€ ; 468.160,00€ restent à réaliser.
- Les recettes de dotations et fonds divers (chapitre 10) s'élèvent à 609.064,96€ et sont inférieures aux prévisions (-2,74%). Cette diminution provient de la taxe d'aménagement perçue qui s'est avérée très en dessous des prévisions.
- Aucune subvention (chapitre 13) n'a été encaissée. Elles concernent toutes la construction du groupe scolaire et apparaissent en « reste à réaliser ».

En conclusion de l'exécution du budget principal 2024, au regard des orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal, plusieurs points positifs sont à relever :

- Les prévisions budgétaires ont été respectées, les dépenses ont été globalement maîtrisées et les recettes optimisées.
- La capacité d'autofinancement est stabilisée à un niveau relativement élevé, mais en diminution par rapport aux deux derniers exercices
- Les recettes d'investissement spécifiques au projet de construction du groupe scolaire ont été neutralisées

Quelques points de vigilance et d'améliorations pour 2025, dont certains déjà identifiés en 2024 :

- Le niveau élevé des charges de fonctionnement à caractère général
- La faible marge de manœuvre pour augmenter les recettes de fonctionnement
- La recherche indispensable de subventions d'investissement
- Le respect du programme d'investissements

Les comptes de la commune :

	2024	2023	2024/2023
DEPENSES TOTALES (Fonctionnement + Investissement)	4 080 336	3 616 553	12,82%
RECETTES TOTALES (Fonctionnement + Investissement)	5 797 811	5 239 576	10,65%
DEPENSES TOTALES HORS REMBOURSEMENT DETTE (chapitres 66 + 16)	3 799 348	3 367 934	12,81%
RECETTES TOTALES HORS EMPRUNTS (chapitre 16)	4 682 289	4 239 246	10,45%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	2 913 043	2 772 520	5,07%
DEP. REEL. FONCT. HORS INTERETS DE LA DETTE (chapitre 66)(2)	2 832 481	2 701 754	4,84%
- dont achats et charges externes (chapitres 011 + 65 + 67)	1 343 236	1 306 232	2,83%
- dont personnel (chapitre 012)	1 456 756	1 363 824	6,81%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (3)	3 701 948	3 365 256	10,00%
- dont Impôts et taxes (chapitre 73)	2 455 349	2 362 233	3,94%
- dont dotations (chapitre 74)	651 632	729 064	-10,62%
EPARGNE DE GESTION (4) = (3) - (2)	869 467	663 502	31,04%
EPARGNE BRUTE (5) = (3) - (1)	788 905	592 736	33,10%
EPARGNE NETTE = (4) - capital dette (chapitre 16)	668 491	485 649	37,65%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (incluant chapitre 001)	798 996	742 496	7,61%
DEP. REEL. INVEST. HORS CAPITAL DE LA DETTE (chapitre 16) (6)	598 020	564 643	5,91%
- dont équipements (chapitres 20-21-23)	583 391	501 714	16,28%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (incluant chapitre 001)	1 727 566	1 756 481	-1,65%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (7)	1 727 566	756 151	128,47%
- dont dotations (chapitre 10)	609 064	702 526	-13,30%
- dont subventions (chapitre 13)	0	53 624	-100,00%
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT = (4)+(7)-(6)	1 798 037	677 157	165,53%
FOND DE ROULEMENT INITIAL (chapitres 002 + 001 + article 1068) (8)	1 623 023	486 269	233,77%
FOND DE ROULEMENT AU 31/12	1 717 475	1 623 023	5,82%
VARIATION DU FOND DE ROULEMENT	94 452	1 136 754	
EVOLUTION DE LA DETTE :			
- Annuité de la dette (chapitres 66 + 16)	280 988	248 619	13,02%
- Emprunts nouveaux	0	1 000 000	
- Emprunts nouveaux - annuité de la dette	-280 988	751 381	
- Dette totale au 31 décembre (encours)	3 227 336	3 427 763	-5,85%
- Dette totale au 1er janvier (pour mémoire)	3 427 763	2 605 616	
RATIOS			
- Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement	23,49%	19,72%	19,12%
- Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	21,31%	17,61%	20,99%
- Dette au 31/12 / recettes réelles de fonctionnement	87,18%	101,86%	-14,41%
- Annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement	7,59%	7,39%	2,74%
- Epargne de gestion / annuité de la dette (poids de la dette)	3,09	2,67	15,95%
- Encours de la dette / épargne brute (capacité de désendettement) (années)	4	6	-29,26%

Parmi les principaux enseignements de ces comptes et de leur évolution :

- Le volume budgétaire global des dépenses est à nouveau en augmentation (+12,82%) essentiellement liée à l'effort d'équipement (+7,61%).
- L'épargne nette de gestion, qui traduit la capacité de financement de nouveaux équipements après remboursement de la dette, augmente fortement (+37,65%) après la diminution enregistrée en 2023 (-6,46%) : elle est liée à la neutralisation volontaire d'une épargne dédiée à la construction du groupe scolaire.
- La capacité de financement augmente à nouveau très fortement (+165,53%), pour la même raison.
- Le fonds de roulement s'est encore accru et correspond désormais à 215 jours de fonctionnement. Pour mémoire, il permet en effet notamment de financer les dépenses de fonctionnement courant.
- L'annuité de la dette a logiquement augmenté du fait du nouvel emprunt contracté en 2023, mais en l'absence de nouvel emprunt en 2024 l'encours de la dette a diminué.
- Le taux d'épargne brute, qui permet de déterminer la part de recettes de fonctionnement pouvant être affectée aux équipements nouveaux, a augmenté de 33,10% après la légère diminution de 2023 (-3,81%).
- La capacité de désendettement s'est améliorée à la faveur de l'augmentation de l'épargne brute (4 ans contre 6 en 2023).

Les ratios obligatoires :

Les ratios calculés pour la commune peuvent être comparés aux ratios moyens des communes de la strate démographique 3.500 à 5.000 habitants communiqués par la DGFIP et la DGCL. Pour information la population jonquiéroise au 1^{er} janvier 2024 s'élevait à 3 923 habitants. Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/habitant.

RATIOS (DGCL 4-7a)		2024			
		JSV	STRATE	% 2023	% strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	742,55	960	3,06%	-22,65%
2	Produit des impositions directes (article 731) / population	625,89	529	47,08%	18,31%
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	943,65	1 179	7,90%	-19,96%
4	Dépenses d'équipement / population	148,71	380	14,06%	-60,87%
5	Dette / population	822,67	726	-7,65%	13,32%
6	Dotations Globales de Fonctionnement (article 741) / population	99,33	160	-8,33%	-37,92%
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,01%	52,70%	1,66%	-5,11%
	Dépenses nettes de personnel / DRF	46,28%		-1,52%	
10	Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	15,76%	32,30%	5,70%	-51,21%

Parmi les principaux constats :

- Les ratios communaux de fonctionnement restent inférieurs aux ratios de la strate, à l'exception du produit des impositions directes et du coût de la dette par habitant sous l'effet de l'emprunt contracté en 2023.
- Le constat est toujours positif en matière de charges de personnel, puisqu'il contribue à réduire la rigidité budgétaire, mais il traduit toujours la faiblesse des ressources de fonctionnement, tant au niveau des dotations de l'Etat que des recettes de fonctionnement en général, ce qui impacte inévitablement la capacité d'investissement de la commune.
- Le niveau des dépenses de fonctionnement et de l'effort d'équipement reste inférieur à la moyenne nationale.
- A la lecture de ces ratios, on peut conclure que le principal problème que rencontre la commune est moins celui d'un niveau de dépenses trop élevé que celui de la faiblesse globale de ses recettes de fonctionnement, notamment des redevances et des dotations, compensée par une pression fiscale plus élevée.

Les ratios de santé financière :

Quatre ratios financiers sont utilisés chaque année pour évaluer plus particulièrement la santé financière de la collectivité, et les comparer d'un exercice sur l'autre :

Le coefficient d'autofinancement courant :

- Il mesure la capacité de financement des opérations d'investissement après le règlement des charges courantes de fonctionnement et de la dette.
- La formule de calcul : $[\text{Dépenses réelles de fonctionnement} + \text{capital de la dette}] / \text{Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions)}$
- A l'issue de l'exercice 2024, il s'élève à 90,73% à nouveau dégradé par rapport aux deux années précédentes (87,67% en 2023 et 85,7% en 2022), même s'il se situe toujours au niveau du taux moyen des communes de la strate (87,9%).
- Pour mémoire, le seuil d'alerte se situe au-delà de 100% et traduit un autofinancement insuffisant pour financer l'investissement

Le ratio d'endettement :

- Il mesure la charge de la dette par rapport à la richesse de la commune, et donc sa marge d'endettement pour les années à venir.
- La formule de calcul : $\text{Encours de la dette (capital restant dû)} / \text{Recettes réelles de fonctionnement}$
- Le seuil d'alerte s'établit à 121%.
- Au 31 décembre 2024, il s'élève à 87,1% en forte diminution par rapport à 2023 (101,85%), notamment grâce aux produits de cessions d'immobilisations en 2024. Hors ces produits, le ratio s'élève à 94%.

Le ratio de rigidité structurelle :

- Il mesure le caractère incompressible des dépenses obligatoires de la commune (charges de personnel et annuité de la dette), et donc sa difficulté à accroître sa capacité d'autofinancement.
- La formule de calcul : $[\text{Charges de personnel (012)} + \text{annuité de la dette (66 + 16)}] / \text{Recettes réelles de fonctionnement}$
- Le seuil d'alerte est fixé à 65%.
- Il s'élève à 46,9% contre 47,91% en 2023 ; il atteint 45,2% en intégrant les atténuations de charges de personnel et les aides de l'Etat. Hors les produits de cession d'immobilisation, le ratio s'élève à 50,6%.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

- C'est un indicateur de pression fiscale, qui compare le produit fiscal de la commune au produit fiscal de référence nationale pour les communes de même strate démographique.
- La formule de calcul : $\text{Produit des contributions directes (73111)} / \text{Potentiel fiscal}$
- Le seuil d'alerte est fixé à 100% signe d'une pression fiscale élevée par rapport aux taux moyens de fiscalité directe.
- A l'issue de l'exercice 2024, il s'élève à 92,35% au niveau départemental, en augmentation par rapport à 2023 (89,86%).

Conclusions :

A nouveau en 2024, les ratios de santé financière restent inférieurs aux seuils d'alerte.

Toutefois, le ratio d'autofinancement se dégrade face à la difficulté croisée de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes.

A cet égard, le ratio de pression fiscale se dégrade également dans la mesure où l'imposition directe est aujourd'hui la seule recette maîtrisée par la commune pour accroître son autofinancement ; et cette dégradation réduit, à terme, la marge de manœuvre de la commune en matière de taux d'imposition.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les perspectives présentées ici sont issues du recensement exhaustif des demandes des services et des élus délégués, après arbitrages de la Commission des Finances pour maintenir l'équilibre des comptes et éviter la dégradation des ratios budgétaires et financiers.

Au niveau des dépenses :

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèveraient prévisionnellement à 1.053.055€, en diminution de 2,07% par rapport au budget 2024.

Des efforts ont été consentis pour réduire les premières prévisions budgétaires, mais plusieurs articles apparaissent toutefois en augmentation incompressible : les frais d'assurance (article 6168) et les frais d'actes et contentieux (article 62268) notamment.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèveraient à 1.615.128 €, en augmentation de 8,9% par rapport à 2024. Plusieurs causes objectives : le recrutement de 8 agents recenseurs, la stagiairisation d'un agent au service de la police municipale au grade de gardien brigadier, la prestation sociale d'adhésion au CNAS transférée du chapitre 011 au chapitre 012 à la demande du SGC d'Uzès, le recrutement de personnel administratif au 1^{er} septembre 2025 dans la perspective du départ en retraite du DGS, et l'augmentation des cotisations d'assurance statutaire.

Au 1^{er} juin prochain, la commune comptera 39 agents, comme en 2023 et en 2024, dont 30 titulaires, 8 PEC et 1 contrat de projet en CDD .

Les atténuations de produits (chapitre 014) : Il s'agit essentiellement du Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales dont la commune est à la fois contributrice (en raison du potentiel financier de la CCBTA) et bénéficiaire (en raison de l'effort fiscal de la CCBTA). Le montant du Fonds 2025 n'a pas encore été communiqué et la prévision de crédits est donc pour l'instant identique au compte administratif 2024, soit 32.486 €.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèveraient à 329.476 €, soit en augmentation de 15,2% par rapport au budget 2024 du fait de la programmation de la 2^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux secs de la Rue Pieu Redon. Le montant des subventions aux associations est basé sur la réunion d'arbitrage des commissions des finances et des festivités réunies le 12 février dernier (article 65748).

Les charges financières (chapitre 66) s'élèveront à 75.098 €, en diminution de 6,8% par rapport à 2024 compte tenu de l'échéancier de la dette.

Les charges spécifiques (chapitre 67) sont prévisionnellement créditées de 6.285 € .

Les charge provisions (chapitre 68) sont créditées à hauteur de 1.343€, sur recommandations du SGC d'Uzès pour faire face aux créances de plus de 2 ans non encore acquittées.

Les charges réelles prévisionnelles de fonctionnement 2025 seraient ainsi de l'ordre de 3.112.871€, en augmentation de 5,23 % par rapport au budget primitif 2024.

A ces charges réelles s'ajoutent les écritures d'ordre relatives aux dotations aux amortissements des biens (chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections), d'un montant de 88.090€. Cette écriture de dépenses est neutralisée par une recette d'ordre de même montant portée en section d'investissement (chapitre 040). Ce montant sera affiné pour le vote du budget.

Le montant total des dépenses de fonctionnement 2025 s'élèverait donc à 3.200.961 €.

Au niveau des recettes :

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont budgétisées à hauteur de 45.000 €. Elles concernent le remboursement des congés maladie par l'assurance statutaire. Cette prévision reste prudente compte tenu du caractère aléatoire de la recette.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) sont évalués à 161.071 €, en diminution de 7,24% par rapport à 2024 essentiellement liée à la suppression de la prestation de portage de repas le 1^{er} septembre dernier (article 7066).

Les impôts directs locaux (chapitre 73) sont évalués à 2.473.290 €, en augmentation de 0,57 % par rapport au budget 2024 du fait de la revalorisation des bases à hauteur de 2% conformément à la loi de finances pour 2025, et sans augmentation des taux d'imposition.

Les dotations et participations (chapitre 74) pourraient être estimées à 592.384 €, en diminution de 10,86% par rapport au budget 2024. Cette diminution est liée au reversement du bonus territoire par la CAF aux gestionnaires (IFAC), en lieu et place de la commune. Les dotations de l'Etat sont évaluées sur la base des montants 2024 à défaut de notification pour 2025.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) seraient de l'ordre de 51.512 €, en augmentation de 27,31% par rapport à 2024. La mise en location de l'appartement communal sis 2 place de la mairie a été budgétisée sur 6 mois.

Les produits financiers (chapitre 76) s'élèveraient à 34.500 €. Il s'agit principalement des intérêts liés au placement financier d'un million d'euros provenant de l'emprunt contracté pour la construction du groupe scolaire.

Les produits spécifiques (chapitre 77) portent sur les dégrèvements perçus liés aux taxes foncières et s'élèveraient à 1.027 €.

Aucune écriture d'ordre n'est à porter au budget primitif 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 s'élèveraient ainsi prévisionnellement à 3.358.784 €, soit une diminution de 0,39 % par rapport à 2024.

Il s'en suit un excédent prévisionnel de 157.823 €, très inférieur à l'excédent prévisionnel 2024 (308.428€), et insuffisant pour couvrir le remboursement du capital de la dette en 2025.

Aussi, comme chaque année au stade du rapport d'orientations budgétaires, la commission des finances devra œuvrer pour réduire encore les charges prévisionnelles de fonctionnement et optimiser les recettes afin d'améliorer l'autofinancement prévisionnel du programme d'investissements 2025.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme chaque année, les écritures obligatoires sont identifiées dès le début d'exercice pour évaluer le programme d'investissements permis par les disponibilités budgétaires.

Les écritures obligatoires :

En recettes :

Excédent cumulé de la section d'investissement (article 001)	1.296.867
Capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2024 (article 1068)	420.608
Reste à Réaliser 2024	468.160
FCTVA (article 10222) : taux de 16,404% appliqué aux dépenses éligibles 2023	58.979
Taxe d'aménagement (article 10226)	25.000

Subventions notifiées (articles 1321 à 1345)	514.672
Amortissement des immobilisations (chapitre 040)	88.090
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 2025 (chapitre 021)	157.823
Total des recettes obligatoires	3.030.199

En dépenses :

Remboursement du capital de la dette au 1 ^{er} janvier 2025	205.865
Reste à Réaliser 2024	420.913
Opérations techniquement ou juridiquement déjà engagées :	
• Aides au ravalement de façade (programme communautaire 2024)	12.625
• Lave-main self-service cantine	2.244
• Moustiquaire cantine	2.582
• Eclairage médiathèque (salle de lecture)	3.383
• Ecole le mistral : réfection cour	3.876
• Ecole Font Couverte : réfection cour	2.256
• Etanchéité toiture CSC	2.700
• Remplacement disjoncteur CSC	4.999
• Moustiquaire restaurant CSC	1.349
• Création tarif jaune fête votive parking CSC	20.590
• Insertions marchés publics	2.000
• Pistolet PM	790
• Remplacement four cantine	6.952
• Remplacement lave-vaisselle cantine	7.001
• Serveur informatique HDV	20.480
• Tablette DST	1.000
• Défibrillateur	2.271
• Echafaudage voûte Eglise St Michel	5.520
• Réparation voûte Eglise St Michel	8.256
• Aménagement et sécurisation Rue des Carrières	30.777
• Réfection trottoirs lot. Jardins de St Vincent	6.156
• Réfection voirie et grille pluvial Rue des Pesquiers	3.488
• Aménagement bureau chef de service cantine / ALSH	2.008
• Mission APS rénovation rue des Costières	2.376
<i>Sous-total</i>	155.679
Total dépenses obligatoires	782.457

Au terme des écritures obligatoires, le solde reste positif de 2.247.742 €.

A ce solde s'ajoute une recette prévisionnelle de 336.970 € correspondant à la cession de deux terrains communaux, soit un disponible de l'ordre de 2.584.712 € pour financer le programme prévisionnel d'investissements 2025 non encore validé par la commission des finances.

Mais comme en 2024, il est impératif d'identifier et d'affecter les dépenses et les recettes rigoureusement liées à la construction du groupe scolaire, afin de ne pas consommer ces crédits à d'autres fins, tandis qu'un premier programme de travaux doit être inscrit au budget 2025.

Ainsi, le disponible final, hors programme de construction du groupe scolaire, s'élève à 32.362€.

La commission des finances poursuivra donc ses arbitrages, tout en s'efforçant de mobiliser d'autres sources de financement ou d'économies pour optimiser le programme d'investissements 2025.

5/ L'EVOLUTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2025 :

La commune était engagée contractuellement pour 8 emprunts :

Banque	Objet de l'emprunt	Montant	Année	Durée	Taux	Fin
CRCA	Acquisition d'immeubles	300.000	2006	30 ans	4,10	2036
CRCA	Equilibre budgétaire 2010	600.000	2010	20 ans	3,12	2030
CRCA	Equilibre budgétaire 2011	347.000	2011	20 ans	4,32	2030
CE	Equilibre budgétaire 2013	400.000	2013	20 ans	4,45	2033
CE	Equilibre budgétaire 2017	500.000	2018	15 ans	1,71	2033
CE	Equilibre budgétaire 2019	1.175.000	2019	30 ans	0,89	2049
CE	Equilibre budgétaire 2020	300.000	2020	20 ans	0,73	2040
CE	Groupe scolaire élémentaire	1.000.000	2023	20 ans	3,41	2043

L'encours de la dette s'élevait à 3.227.336,21€ en diminution par rapport à l'exercice 2024 en l'absence de nouvel emprunt.

Sur cette base, l'annuité prévisionnelle pour l'exercice 2025 s'élevait à 281.587,31 € dont 205.5860,98 € en capital et 75.726,33 € en frais d'intérêts.

6/ SITUATION ET PERSPECTIVES DES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les résultats prévisionnels à l'issue de l'exercice 2024 :

En section d'exploitation :

- Le résultat de la section d'exploitation présente un excédent de 55.629,69€, en légère augmentation par rapport à 2023 (51.965€) et supérieur à l'excédent prévisionnel (41.907€).
- Les dépenses 2024 se sont élevées à 70.672,67€, soit 59,15% d'exécution.
Parmi les principales dépenses réelles d'exploitation : La mission d'assistance pour le suivi de l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement et les intérêts de la dette (un emprunt en cours). Les autres écritures de dépenses réelles sont des prévisions ponctuelles ou aléatoires, rarement exécutées.
L'essentiel des dépenses d'exploitation reposent en fait sur les opérations d'ordre, en l'occurrence l'amortissement des immobilisations adopté par le conseil municipal lors du vote du budget primitif (chapitre 042, article 6811 : 58.425€) ; ces dépenses sont neutralisées par une recette d'ordre de même montant, imputée en section d'investissement (chapitre 040).
- Les recettes se sont élevées à 126.302,36€ (contre 124.344€ en 2023), supérieures aux prévisions (119.485,00€).
La principale recette réelle d'exploitation est constituée par les redevances des usagers (article 70111 = 106.814,57 €), en augmentation de 6,8% par rapport aux prévisions budgétaires.
La seule recette d'ordre est constituée par l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 042 = 19.484,07€), elle aussi neutralisée par une écriture de dépenses d'investissement de même montant (chapitre 040).
Pour mémoire, cette écriture concerne les subventions dites transférables, c'est-à-dire qui servent à financer des biens amortissables, et elle permet d'atténuer la charge de la dotation d'amortissement des biens qui affecte la section d'exploitation.

En section d'investissement :

- Le solde d'exécution de l'exercice est excédentaire de 68.150,35€ (84.458€ en 2023) ; le solde cumulé, intégrant l'excédent reporté, s'élèverait à 363.956,35€ (contre 295.806€ en 2023). Il convient de souligner toutefois le solde négatif des « reste à réaliser » (-401.006,92€) qui ramène finalement le solde d'exécution à un déficit de 37.050,57 €, comblé par le virement prévisionnel de la section d'exploitation (sous réserve de la décision d'affectation du résultat par le conseil municipal).
- Les dépenses 2024 se sont élevées à 42.240,05€, soit 9,43% d'exécution par rapport au budget primitif ; mais 401.006,92€ restent à réaliser sur l'exercice 2025 (98,9% d'exécution).

Le marché de travaux de priorité 1 (Rue Pieu Redon et Rue St Laurent) a été attribué le 14 octobre dernier, et rien n'a encore été facturé à ce jour.

Les dépenses d'ordre sont représentées par l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 040, contrepartie du chapitre de recettes d'exploitation 042 = 19.485€).

- Les recettes d'investissement se sont élevées à 110.390,40€ et aucune recette ne reste à réaliser ; soit 24.63% d'exécution, mais 91% en intégrant le solde excédentaire d'exécution 2023.

Une seule recette réelle, l'excédent d'exploitation 2023 capitalisé (article 1068 = 51.965,39€) ; aucune subvention reçue en 2024.

Une recette d'ordre (chapitre 040), la contrepartie de l'amortissement des biens constaté en dépenses d'exploitation (chapitre 042 = 58.425€).

Observations :

- Le montant des travaux de priorité 1 doit être ajusté aux marchés conclus en fin d'exercice, et la coordination SPS et la rémunération définitive du maître d'œuvre doivent également être budgétisées en 2025, ainsi que les deux études de plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux et de défense extérieure contre l'incendie.
- Pour information, le réajustement des amortissements que doit effectuer le SGC d'Uzès depuis 2021 n'a toujours pas été réalisé...

Les perspectives 2025

Au niveau de la section d'exploitation :

En dépenses :

- Pas d'évolution notable attendue au niveau des charges à caractère général (chapitre 011 = 10.200€), des charges de gestion courante (chapitre 65 = 1.500€) et des charges exceptionnelles (chapitre 67 = 1.000€).
- L'état de la dette au 1^{er} janvier diminue légèrement en l'absence de nouvel emprunt en 2024 (chapitre 66 = 5.295€)
- Au niveau des opérations d'ordre, les dotations aux amortissements des biens sont identiques à 2024 (chapitre 042 = 58.427€).

Le volume global de crédits serait ainsi de l'ordre de 76.422€, en légère diminution par rapport à 2024 (77.578€).

En recettes :

- Il sera proposé de capitaliser l'intégralité de l'excédent 2024 (55.629€)
- Les prévisions de redevance sont fondées sur le compte administratif 2024, légèrement minorées par précaution (chapitre 70 = 105.000€).
- L'amortissement des subventions est inchangé depuis plusieurs exercices (chapitre 042 = 19.485€).

Le volume global des recettes est donc de l'ordre de 124.485€.

Il s'en suit un excédent prévisionnel de 48.063€ qui sera affecté à l'autofinancement de la section d'investissement (chapitre de dépenses 023).

Au niveau de la section d'investissement :

Comme pour le budget principal, il convient d'identifier les écritures obligatoires pour évaluer le besoin ou la capacité de financement des opérations nouvelles.

En recettes :

Excédent reporté	363.956
Capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2024 (article 1068)	55.629
Amortissement des immobilisations (chapitre 040)	58.427
Virement prévisionnel de la section d'exploitation (chapitre 021)	48.063
Total des recettes obligatoires	526.075

En dépenses :

Remboursement du capital de la dette au 1 ^{er} janvier 2025	12.587
Reste à Réaliser 2024	401.006
Amortissement des subventions d'investissement	19.485
Total dépenses obligatoires	433.078

Solde positif pour le financement d'opérations nouvelles en 2025 = + **92.997**

Les « opérations nouvelles » sont en fait l'achèvement du programme de travaux de priorité 1, identifié par le schéma directeur de l'eau :

- Rénovation du réseau de la rue Saint Laurent (engagement complémentaire de 57.529€)
- Coordination SPS des travaux de rénovation (3.535€)
- Essais de pression après travaux (5.439€)
- Elaboration du PGSSE (6.500€) et du SDECI (8.500€)

Soit un programme complémentaire de l'ordre de **81.503€**.

Il s'en suivra une capacité excédentaire de financement de l'ordre de 11.494€.

Il convient de souligner qu'à l'issue de ce programme de travaux, le budget annexe de l'eau aura consommé l'intégralité de son excédent d'investissement.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les résultats prévisionnels à l'issue de l'exercice 2024 :

En section d'exploitation :

- Le résultat de la section d'exploitation, à l'issue de l'exercice 2024, présente un excédent de 29.836,19€ (44.001,21€ en 2023) ; l'excédent prévisionnel était de l'ordre de 37.170€.
- Les dépenses 2024 se sont élevées à 9.130,30€, soit 47,21% d'exécution.
Les principales dépenses réelles d'exploitation : Diverses réparations sur le tracto pelle (article 61551), l'assistance technique du Conseil Départemental pour l'assainissement collectif, et la mission d'assistance pour le suivi de l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement
Comme pour le budget de l'eau, les autres écritures de dépenses réelles sont des prévisions ponctuelles ou aléatoires, rarement exécutées.
Et comme pour le budget de l'eau, l'essentiel des dépenses d'exploitation reposent sur les opérations d'ordre : l'amortissement des immobilisations (chapitre 042 : 43.109,43€), neutralisé par une recette d'ordre de même montant, imputée en section d'investissement (chapitre 040).

- Les recettes se sont élevées à 82.076,36€ (contre 98.573€ en 2023), bien inférieures aux prévisions (-19.543,64€).
Les principales recettes réelles d'exploitation :
 - Participation à l'assainissement collectif (article 704 = 9.900 €) : le montant collecté est très inférieur aux prévisions (33.000 €).
 - Redevances des usagers (article 70611 = 49.400,21 €), en augmentation par rapport aux prévisions budgétaires (+9,78%).
 - Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau (article 741 = 9.156,78 €), en légère diminution par rapport aux prévisions.
 Une recette d'ordre, l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 042), neutralisé par une écriture de dépense d'investissement de même montant (chapitre 040 = 13.619,37 €).

En section d'investissement :

- Le solde d'exécution de l'exercice est excédentaire de 113.691,30€ ; le solde cumulé, intégrant l'excédent reporté, s'élèverait à 240.305,30€.
A pondérer par le solde négatif des « reste à réaliser » (286.114,25€), qui conduit finalement à un déficit de 45.808,95€ que ne comble pas le virement prévisionnel de la section d'exploitation (le déficit final serait de l'ordre de -15.972€ (sous réserve de l'affectation du résultat)).
- Les dépenses 2024 se sont élevées à 20.033,02€, et 398.653,57€ restent à réaliser sur l'exercice 2025. Comme pour l'eau, le marché de travaux de priorité 1 (Rue Pieu Redon) a été attribué le 14 octobre dernier, et rien n'a encore été facturé à ce jour.
Les dépenses d'ordre sont représentées par l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 040, contrepartie du chapitre de recettes d'exploitation 042 : 13.619,37€).
- Les recettes d'investissement se sont élevées à 133.724,32€ ; soit 30,9% d'exécution, mais 60% en intégrant le solde excédentaire d'exécution 2023.
Trois recettes réelles ont été encaissées : l'excédent d'exploitation 2023 capitalisé (article 1068 = 44.001,21€) ; et deux acomptes de subvention. Dans le cadre des travaux de priorité 1 du schéma directeur, deux subventions sont à percevoir : 85.128€ de l'agence de l'eau et 74.025€ du Département. Deux acomptes ont déjà été perçus pour un montant total de 46.613,68€, 112.539,32€ sont donc en reste à réaliser.
Une recette d'ordre (chapitre 040), la contrepartie de l'amortissement des biens constaté en dépenses d'exploitation (chapitre 042 = 43.109,43€).

Observations :

- La section d'investissement est structurellement déficitaire et l'équilibre devra être rétabli en 2025.
- Comme pour le budget de l'eau, le montant des travaux de priorité 1 et la rémunération définitive du maître d'œuvre doivent être ajustés aux marchés conclus en fin d'exercice, et un emprunt d'équilibre sera sans doute nécessaire.
- Et comme pour le budget de l'eau, le réajustement des amortissements que doit effectuer le SGC d'Uzès depuis 2021 n'a toujours pas été réalisé...

Les perspectives 2025

Au niveau de la section d'exploitation :

En dépenses :

- Pas d'évolution notable attendue au niveau des charges à caractère général (chapitre 011 = 19.200€), des charges de gestion courante (chapitre 65 = 1.000€) et des charges exceptionnelles (chapitre 67 = 1.000€).
- Il n'y a pas d'encours de dette.

- Au niveau des opérations d'ordre, les dotations aux amortissements des biens sont identiques à 2024 (chapitre 042 = 43.110€).

Le volume global des crédits serait de l'ordre de 64.310€, quasiment identique à 2024.

En recettes :

- Il sera proposé de capitaliser l'intégralité de l'excédent 2024 (29.836€)
- Les prévisions de produits du service sont fondées sur les estimations de participations à l'assainissement collectif et de redevances 2024 (chapitre 70 = 78.000€).
- La prime annuelle d'épuration versée par l'Agence de l'Eau a été supprimée au 1^{er} janvier 2025 (chapitre 74 = 0)
- Au niveau des opérations d'ordre, l'amortissement des subventions est inchangé (chapitre 042 = 13.620€).

Le volume global des recettes s'élève donc à 91.620€, en diminution de 9,9% par rapport à 2024 essentiellement du fait de la suppression de la prime à l'épuration.

Il s'en suit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 27.310€ porté en dépenses au chapitre 023.

Au niveau de la section d'investissement :

Comme pour le budget principal et le budget annexe de l'eau, il convient d'identifier les écritures obligatoires pour évaluer le besoin ou la capacité de financement des opérations nouvelles.

En recettes :

Excédent reporté	240.305
Capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2024 (article 1068)	29.836
Subventions en reste à réaliser 2024 (articles 13111 et 13113)	112.539
Amortissement des immobilisations (chapitre 040)	43.110
Virement prévisionnel de la section d'exploitation (chapitre 021)	27.310
Total des recettes obligatoires	453.100

En dépenses :

Reste à Réaliser 2024	398.653
Amortissement des subventions d'investissement	13.620
Total dépenses obligatoires	416.772

Solde positif pour opérations nouvelles 2025 = + **36.328**

Là encore, les « opérations nouvelles » sont constituées de l'achèvement du programme de travaux de priorité 1 identifié par le schéma directeur de l'assainissement :

- Rénovation du réseau de la rue Pieu Redon (engagement complémentaire de 25.138€)
- Suppression des entrées d'eaux parasites météoriques (17.041€)

Soit un coût total de 42.179€ et un besoin de financement complémentaire de 5.851€.

Mais à ce programme devrait être ajoutées les premières dépenses liées au projet de construction d'une nouvelle station d'épuration, sommairement évaluées à 15.000€ pour l'étude environnementale après le choix du site d'implantation, et 22.050€ pour la mission de conception de l'avant-projet sommaire par le maître d'œuvre.

Ces coûts restent à affiner, mais le besoin de financement total serait de l'ordre de 38.402€ et ferait l'objet d'une écriture d'emprunt d'équilibre budgétaire au stade du budget primitif.

7/ PRESENTATION CONSOLIDEE DES RESULTATS DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

BUDGETS	Fonctionnement		Investissement		Total sections	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Budget principal	491 198	420 608	1 115 522	1 296 867	1 606 720	1 717 475
Budget annexe de l'eau	51 965	55 629	295 806	363 956	347 771	419 585
Budget annexe d'assainissement	44 001	29 836	126 614	240 305	170 615	270 141
TOTAL	587 164	506 073	1 537 942	1 901 128	2 125 106	2 407 201



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

J. Fournier